



**vendredi 11 octobre 2013**

### LETTRE D'INFORMATIONS REGLEMENTAIRES de SSA N°20 (TI)

Bonjour,

**Voici le n°20 de la LETTRE GRATUITE D'INFORMATIONS REGLEMENTAIRES** élaborée tous les 2 mois par SSA en matière :

- de sécurité au travail (hygiène, santé, sécurité au travail ; prévention des risques professionnels)
- d'environnement
- d'hygiène alimentaire - HACCP

Vous trouverez donc dans ce numéro :

#### **1) En matière de santé et sécurité au travail :**

► Un lien vers le **projet de loi portant réforme des retraites pour la création d'un compte personnel de prévention de la pénibilité au travail** afin de permettre aux salariés exposés aux facteurs de pénibilité de partir plus tôt à la retraite ou de se reconvertir.

A ce propos **SSA vous propose une prestation de qualité concernant l'évaluation de la pénibilité au travail**, qui comprend notamment :

- la rédaction des fiches individuelles de pénibilité
- la détermination de la proportion de salariés exposés.

Pour plus de détails, rendez-vous [ici](#) sur notre site internet.

► Un lien vers lequel vous pourrez télécharger [le n° de septembre 2013 du magazine « Travail Sécurité »](#) dont un article (page 13) est consacré au **rapport entre les risques psychosociaux (RPS) et le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU)**.

► Un lien vers les [statistiques régionales 2012 de la CGSS concernant les chiffres de la prévention des risques professionnels](#) : accidents du travail, indices de fréquence, maladies professionnelles, etc.

► Un lien vers [la brochure de l'INRS intitulée « Travailler avec des produits chimiques »](#), guide pratique pour détecter les risques d'exposition aux produits chimiques, éviter les risques pour la santé des travailleurs et agir rapidement en cas d'exposition.

## 2) En matière d'environnement :

► Un [lien vers une étude de l'ANSES](#) (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui s'est penchée sur la **contribution de l'eau à l'exposition alimentaire totale aux résidus de pesticides**.

► Un lien vers [un article relatif à la conférence environnementale](#) ou Enerplan (syndicat des professionnels de l'énergie solaire) et Europe Ecologie Les Verts (EELV) (parti politique écologiste français) font des **propositions pour relancer la filière photovoltaïque**.

## 3) En matière d'hygiène alimentaire / HACCP :

► [Un dépliant sur les dates limites d'utilisation des produits alimentaires \(DLC et DLUO\)](#) élaboré par le ministère des finances et de l'industrie.

Ne pas connaître la différence entre DLC et DLUO peut exposer d'une part à un risque d'intoxication alimentaire, d'autre part à un gaspillage superflu lorsque la DLUO est encore récente.

Pour mémoire, ([voir notre newsletter d'août 2013](#)), une proposition de résolution européenne relative à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, visant entre autre à supprimer la mention « date limite d'utilisation optimale DLUO » a été adoptée au Sénat le 5 juillet 2013.

Nous vous invitons également à consulter le rapport de l'organisation mondiale de la santé publié le 11 septembre 2013, [concernant l'impact environnemental du gaspillage alimentaire](#).

► [L'avis du 24 juin 2013 de l'ANSES](#) (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), **concernant un projet de décret relatif aux jus de fruits et à certains produits similaires**.

Le projet décret supprimerait dans un premier temps le deuxième alinéa de l'article 2 du décret n°2003-838 du 1er septembre 2003 qui autorise actuellement l'ajout d'additifs, vitamines et minéraux sur les jus de fruits, jus de fruits concentré, jus de fruits déshydraté/en poudre, nectar de fruits. L'Anses émet un [avis favorable à la modification de la réglementation "qui vise à une réduction de l'ajout de sucres dans les boissons et à une meilleure information du consommateur sur la présence ou non de sucres ajoutés dans les jus de fruits et nectars de fruits"](#).

*A noter : les dispositions du futur décret entreraient en vigueur le 28 octobre 2013. Toutefois, les produits mis sur le marché de l'Union européenne ou étiquetés avant le 28 octobre 2013 et qui seraient conformes aux dispositions du décret du 1er septembre 2003 dans sa rédaction antérieure à la date d'entrée en vigueur du présent décret pourront être commercialisés jusqu'au 28 avril 2015.*

► un lien vers un **site très intéressant sur la conception des locaux agroalimentaires** : [www.agrobat.fr](http://www.agrobat.fr)

---

Vous en souhaitant bonne lecture,

L'équipe de SSA INGENIERIE CONSEIL FORMATION.

Consultez [toutes nos archives](#). Consultez [toutes nos prestations](#).

**Attention :** Cette lettre d'informations ne prétend pas à l'exhaustivité réglementaire dans les thèmes traités.

SSA Ingénierie  
Conseil Formation

Rue Antanifotsy  
97419 La Possession

Tél : 0262 59 01 16  
Fax : 0262 24 27 17

E-mail : [contact@ssa974.com](mailto:contact@ssa974.com)

Vous recevez ce flash d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion SSA.

Cette publication ainsi que le fichier des destinataires ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Conformément aux articles 27 & 34, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, "Informatique et Libertés" (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

[Désinscription](#) | Tous droits de reproduction et de diffusion réservés © 2009, SSA